



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lausanne, le 19 janvier 2010. L'ATE salue l'extension de la communauté tarifaire à la quasi-totalité du territoire cantonal mais ne peut admettre que le manque à gagner soit entièrement pris en charge par les usagers.

Le canton l'attendait depuis longtemps, la communauté tarifaire sur la quasi-totalité du territoire est enfin une réalité pour les Vaudois. Elle offre des avantages indéniables pour l'utilisateur : un seul billet pour un trajet quel que soit le nombre de changements ; des abonnements pour les trajets pendulaires quelle que soit leur distance à travers le canton. Cette amélioration notable contribue à l'attractivité des transports publics.

Malheureusement, la hausse de tarif qui va toucher certaines catégories d'utilisateurs provoque l'effet inverse. Au vu des réactions dans l'opinion publique, suite à l'annonce des augmentations des tarifs CFF, l'ATE craint que l'image des compagnies de transport ne se dégrade et que des centaines d'utilisateurs ne décident de reprendre leur voiture.

L'augmentation prévue pour compenser le manque à gagner de cette extension est très problématique : 50% d'augmentation pour un billet de bus à Yverdon, 15% pour les Lausannois utilisant le réseau urbain uniquement ; une augmentation généralisée des trajets CFF dans le canton. Si certains usagers voient le coût de leur trajet baisser, les clients n'utilisant qu'une compagnie de transports sont les perdants de cette extension. Or beaucoup sont des usagers captifs des transports publics, enfants et personnes âgées notamment.

Combien sont-ils ces Lausannois titulaires d'un abonnement zones 11&12, ces Yverdonnois qui ne prennent que le bus, ces pendulaires qui vont en vélo prendre le train ?

A cela s'ajoute l'augmentation prévue par les CFF en 2010 de 6,8 % en moyenne mais avec des pointes de 20% pour l'abonnement demi-tarif par exemple.

Pour beaucoup d'utilisateurs fidèles, les prestations des transports publics n'ont pas connu d'amélioration : des trains toujours bondés sur le bassin lémanique aux heures de pointe, des augmentations de cadences qui se font attendre sur le réseau RER, le LEB ou le NstCM.

L'ATE estime que ce manque à gagner théorique, évalué par le canton à quelque 4,3 millions, doit être pris en charge par le canton et les entreprises de transports. S'il est normal qu'une partie du coût des transports publics soit pris en charge par les usagers, cette somme doit être compensée par une augmentation de la clientèle et non des tarifs.

Pour de plus amples renseignements :

Daniel Friedli, président, 079 328 2034

Valérie Schwaar, secrétaire générale, 079 510 15 02

Luc Recordon, membre du comité, 021 345 36 40 ou luc.recordon@span.ch

Section vaudoise